AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ADOPTION DU RÈGLEMENT Nº 05-2026

« RÈGLEMENT Nº 05-2026 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 04-2025 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE DE DÉLÉGATION »

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 21 juillet 2026, le « Règlement n° 05-2026 amendant le règlement n° 04-2025 en matière de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation ».

Les dispositions de ce règlement entrent en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au www.septrivieres.qc.ca.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 22e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Élisabeth Chevalier
Signé avec ConsignO Cloud (22/07/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 22 juillet 2026 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Élisabeth Chevalier
Signé avec ConsignO Cloud (22/07/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière